

A l'attention des habitants des quartiers Ferber, Centre-ville et Pépinière

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Affaire suivie par : Daniel CARREIRA Responsable service Espaces Publics

Réf.: PM/DC/MD/20180927

Bry-sur-Marne, le 15 février 2018

Objet: Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Madame, Monsieur,

Vous êtes nombreux à avoir subi les conséquences des récentes inondations qui ont affecté notre commune.

Suite au dossier transmis par mes services à la Préfecture du Val-de-Marne, je vous informe que la Ville a reçu un avis favorable à cette demande et a donc été reconnue en état de catastrophe naturelle pour cette période.

Vous trouverez ci-après le lien vers Légifrance, afin de consulter l'arrêté paru au Journal Officiel https://www.legifrance.gouv.fr/. Je vous invite également à consulter le site internet de la Ville http://www.bry94.fr/Reconnaissance-de-l-etat-de-catastrophe-naturelle-a-Bry.html

Je vous rappelle que conformément au Code des Assurances, vous disposez de 10 jours après la parution de cet arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel pour en faire la déclaration à votre assureur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

pn-Pierre SPILBAUER

re de Bry-sur-Marne al de de-président du Territoire

Conseiller métropolitain

